

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DIVERSES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs éventuels avenants passés avec certaines collectivités, tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les motifs et la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, des avenants modificatifs aux conventions foncières, listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU et APPROUVE
Strasbourg, le - 1 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/008
 AVENANTS CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES - Foncier cadre
 Bureau du 20/01/2016

Opérations	Signataires – Dates de signature	Modifications conventionnelles	Situation actuelle	Modifications proposées
CHALIGNY / NEUVES-MAISONS ZAC Les Hauts de la Moselle (F08FC40B011) Avenant n°2	Communauté de Communes de Moselle et Madon / SEBL / syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement de la ZAC Les Hauts de la Moselle <i>Convention du 22/02/2013</i>	Modification de plan parcellaire joint à l'avenant n°1	Plan parcellaire de l'avenant n°1	Nouveau plan parcellaire
RODEMACK Développement commercial et touristique (F08FC70M010) Avenant n°1	Communauté de communes de Cattenom et Environs et la commune de Rodemack <i>Convention du 18/12/2014</i>	Modification de l'enveloppe	300 000 €	380 000 €